



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LIVRET DE COMPETENCES :**

### **LA PEEP DIT « OUI, MAIS... »**

La PEEP se félicite de l'expérimentation du « livret de compétences » à la rentrée 2007-2008. Cette approche de l'évaluation des compétences acquises par les élèves est novatrice et répond à un besoin d'évolution du système de l'évaluation.

La validation des acquis permet à chaque élève de se situer par rapport à sa classe d'âge et de progresser à son rythme dans les sept compétences du socle commun.

La PEEP déplore toutefois l'absence de palier intermédiaire d'évaluation entre la 6<sup>e</sup> et la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans.

Par ailleurs, elle s'inquiète de l'existence en parallèle des bulletin et livret scolaires, le risque de voir dévoyé ce « livret de compétences » est réel tant la note est le pilier du système éducatif !

Pour la PEEP le « livret de compétences » ouvre la voie à une véritable réflexion sur la notation, c'est une avancée remarquable pour sortir de la notation discriminante.

Le 9 juillet 2007